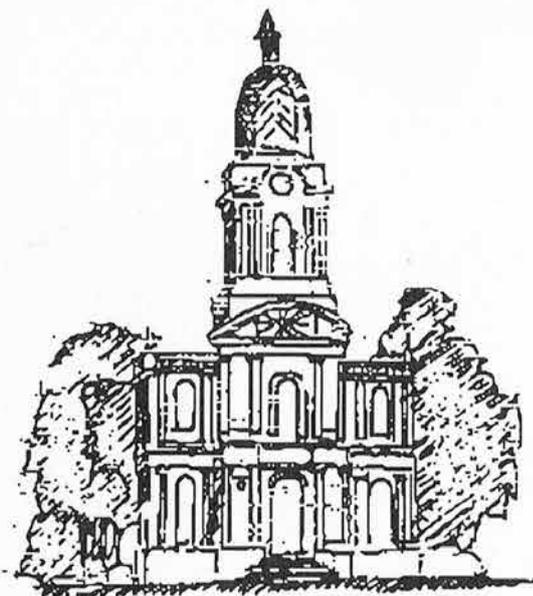


ASM

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
MORGES



BULLETIN

D'INFORMATION

*Si vous n'avez pas le temps de lire entièrement le bulletin tout de suite,
prenez au moins connaissance de l'importante invitation qui se trouve en
page 3*

N°10

ASM

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE
MORCES



BULLETIN

D'INFORMATION

Le présent bulletin est édité par le comité de l'ASM: L. Golay, F. Bron, M. Collomb, P. Givel, J. Longchamp, P. Motta, S. Oesch

N°10

Ce bulletin est édité par le comité de l'ASM: L. Golay, F. Bron, M. Collomb, P. Givel, J. Longchamp, P. Motta, S. Oesch

Assemblée générale

ASM

jeudi 29 novembre 1990

à 20h15.

Venez tous au MUSEE FOREL, membres et non membres:

Monsieur Pierre Fessler, municipal, vous parlera de divers aspects de l'urbanisme à Morges

Entrée libre

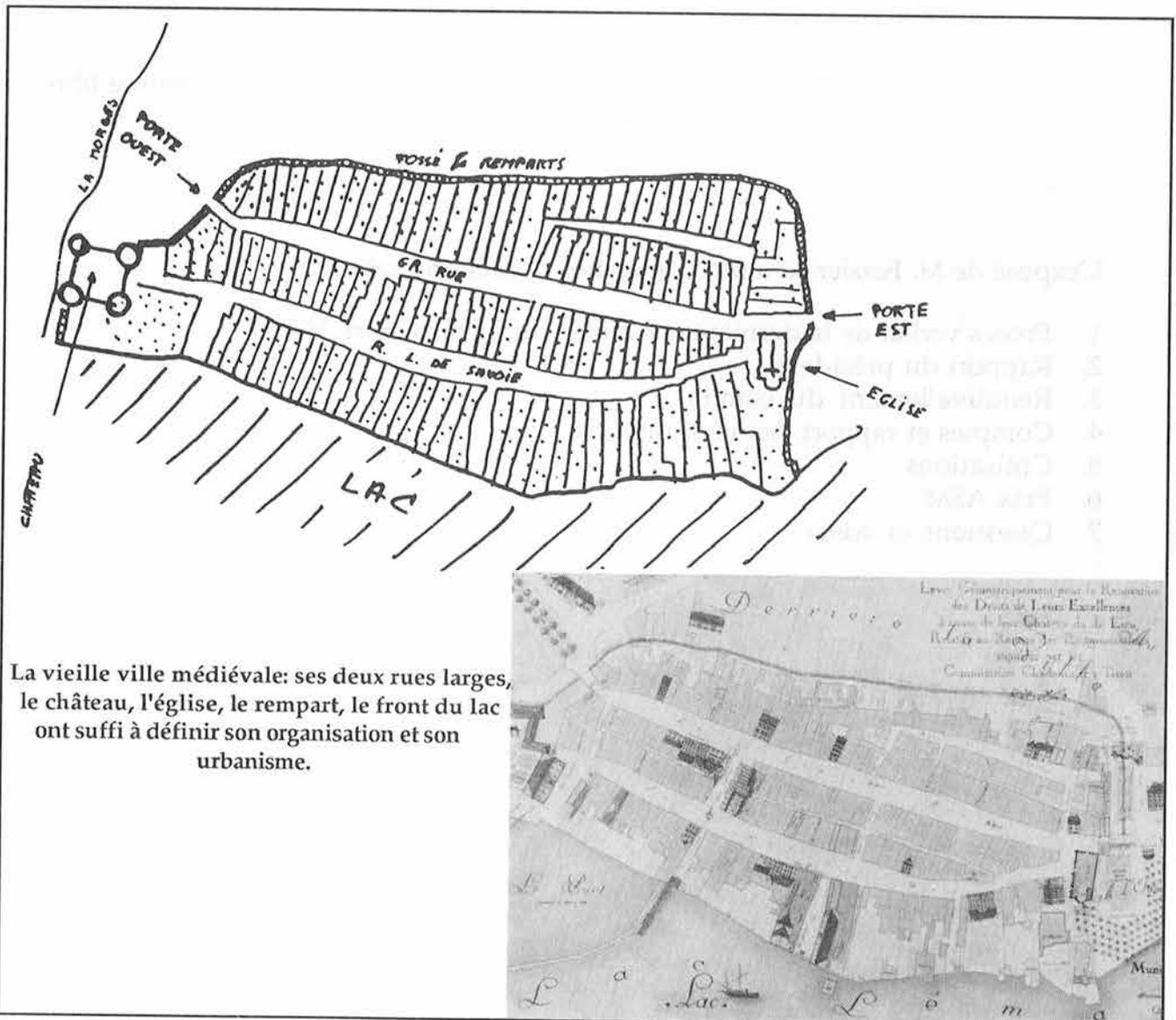
L'exposé de M. Fessler sera précédé de nos débats statutaires:

1. Procès verbal de la dernière assemblée du 21 novembre 1989
2. Rapport du président
3. Renouvellement du comité
4. Comptes et rapport des vérificateurs
5. Cotisations
6. Prix ASM
7. Questions et vœux

L'ARCHITECTURE ET LA VIEILLE VILLE (1ère partie)

Personne n'oserait nier que l'héritage de la vieille ville est un bien non négligeable du patrimoine de la commune de Morges. Malgré l'évidence de ce constat, les opinions divergent et sont souvent contradictoires lorsqu'il s'agit d'intervenir pour modifier (ou entretenir) ce patrimoine et, rarement les résultats des opérations menées en matière d'architecture dégagent une unanimité de point de vue, chacun jugeant les évolutions selon son strict intérêt ou ses préoccupations particulières.

L'association pour la sauvegarde de Morges, par ses actions, est souvent rendue responsable, à tort, d'empêcher le développement des constructions et de vouloir protéger les vieilles pierres. Face à ces réactions, cet article a pour but de préciser dans quelle logique ses actions sont menées, quelles réflexions accompagnent ses points de vue, et que ses prises de position n'ont rien de doctrinaire.



La vieille ville médiévale: ses deux rues larges, le château, l'église, le rempart, le front du lac ont suffi à définir son organisation et son urbanisme.



La Grand-rue au début du siècle. La rue, ses façades et le temple appartiennent au même espace; qualité aujourd'hui disparue à cause de la rupture qu'engendrent le trafic automobile et les colonnes de véhicules en stationnement.

L'idée est répandue qu'une association de sauvegarde s'occupe à priori de conservation, voire de défense, alors que, dans le cas de l'ASM, son comité est animé par un souci de mise en valeur qualitative de notre patrimoine historique (certains diront schématiquement «à n'importe quel prix», nous rétorquons «pas n'importe comment»). Notre mouvement n'ayant pas l'ambition et les moyens de mener les projets, il ne peut toutefois que sanctionner la médiocrité et inciter l'autorité à mieux agir pour éviter toute dégradation du patrimoine.

Pour introduire cette réflexion, observons de quelle manière la structure médiévale s'est mise en place et comment celle-ci s'est modifiée jusqu'à nos jours. Même lorsqu'il s'agit d'interventions marginales, il est essentiel d'avoir une bonne compréhension de la structure urbaine.

Par exemple, lors des transformations, on exige de garnir les fenêtres de volets. On le fait parce que les maisons d'à côté en ont. Et pourquoi ces maisons d'à côté en ont-elles? parce que, primitivement, elles en avaient. L'aspect superficiel n'aura guère changé (même si les nouveaux-volets sont en plastique). Par contre, l'usage de ce système d'obscurcissement n'a plus rien à voir avec l'affectation intérieure, puisqu'on habite de moins en moins la vieille ville ! La structure urbaine perd alors de son potentiel et de sa richesse alors que l'on voulait, au départ, la protéger.

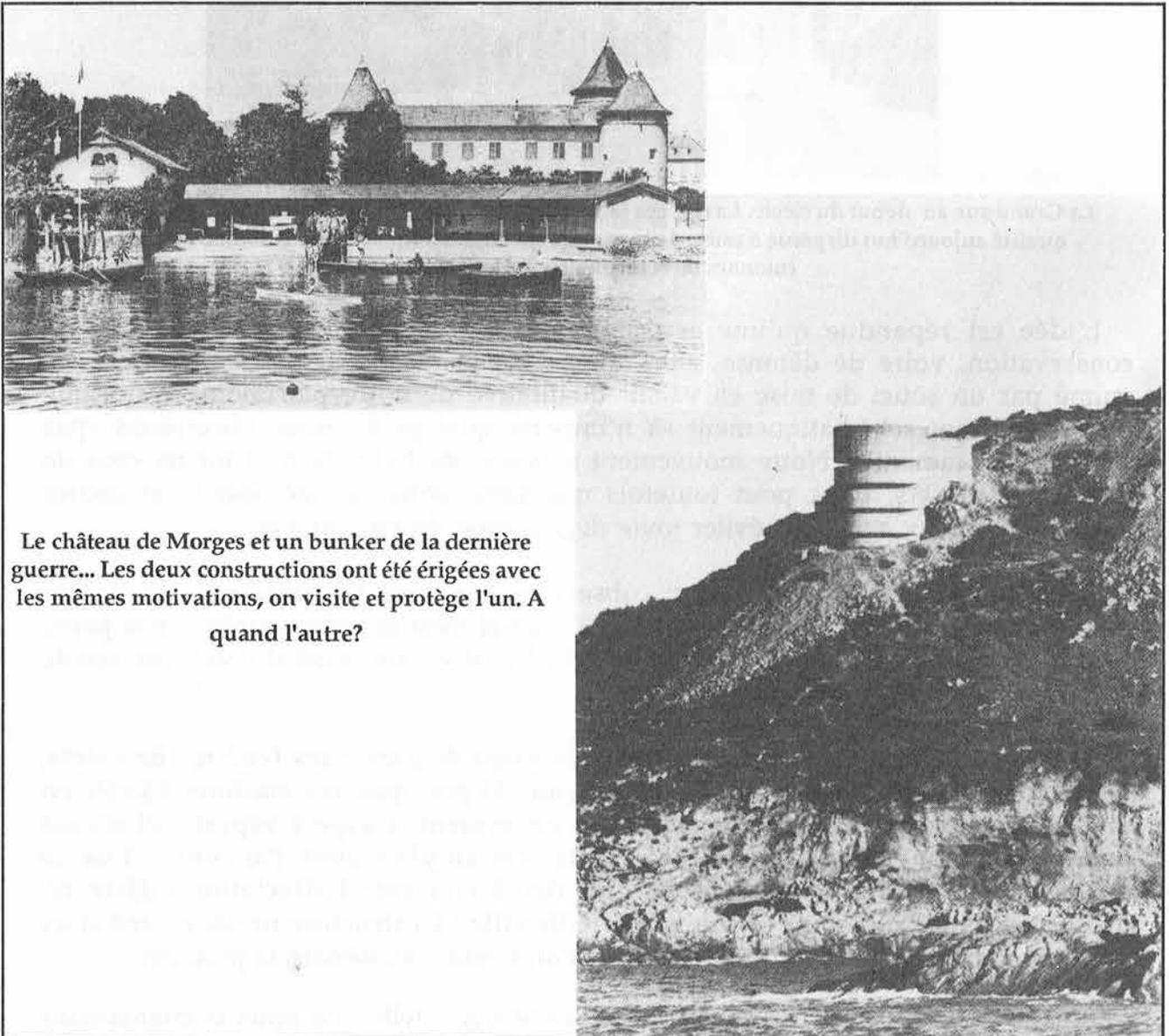
En 1286, Louis de Savoie fonde la ville de Morges, telle que nous la connaissons dans sa structure actuelle.

Les contraintes de l'époque sont très claires. Il faut réunir et protéger une communauté. Pour cela, il faut ériger un château et une enceinte dans laquelle, avec un plan d'occupation des sols, les maisons et les granges s'installeront, ayant ainsi la protection du seigneur.

Les décisions sont prises avec une grande rigueur et économie de moyens. On utilise au mieux les défenses naturelles qu'offrent le site : le lac d'un côté et la

Morges pour le fossé du château à l'ouest, contrôlant l'accès au port. Il ne reste plus qu'à réaliser un minimum de remparts pour abriter la ville.

Afin d'organiser et d'exploiter toute l'épaisseur du site, deux rues larges sont tracées dans la grande longueur, se rejoignant sur les deux pôles du pouvoir que sont le château et l'église. Sur les deux rues s'implanteront, perpendiculairement, les constructions. L'é étroitesse des parcelles correspond à l'impôt sur la façade, proportionnel à la largeur de celles-ci, permettant à tous, selon ses moyens, d'avoir un accès sur l'espace public. Les rez-de-chaussée font office de cave où s'installent les



Le château de Morges et un bunker de la dernière guerre... Les deux constructions ont été érigées avec les mêmes motivations, on visite et protège l'un. A quand l'autre?

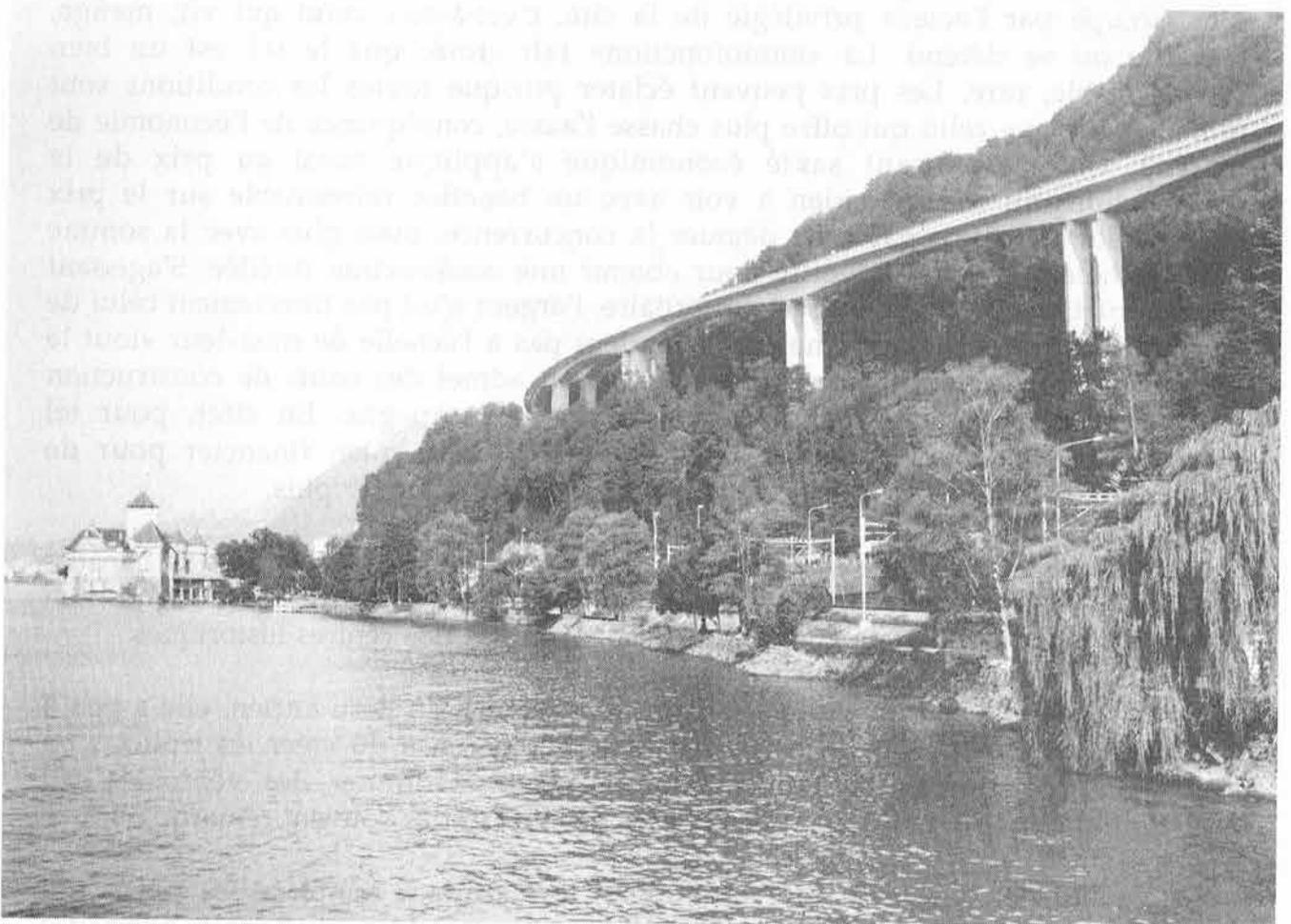
échoppes (les Morgiennes faisaient déjà du shopping!), le lac empêchant les excavations. Les gens habitent aux étages, dans la partie saine de la maison. La largeur des rues n'est pas due à une quelconque contrainte de transit, preuve en est leur resserrement à leurs extrémités pour rejoindre les portes de la ville. Leurs dimensions sont dictées par leurs vocations de lieu d'échange, de commerce et de travail, engendrant ainsi de véritables places, en longueur, permettant à tous de bénéficier devant sa porte de cet espace public. C'est également le lieu où l'on s'approvisionne en eau. Les fontaines sont au milieu, on circule tout autour. Forme et matériaux des constructions dépendent de quelques initiés qui, pour la taille de

Pierre et la coupe des charpentes, dictent l'aspect et les règles constructives. Celles-ci n'évoluent guère, sauf dans le détail, jusqu'à l'aube du vingtième siècle, qui voit l'apparition du béton armé, des structures métalliques et des techniques lourdes de génie-civil (constructions en sous oeuvre).

C'est donc une architecture militaire, stricte, efficace, sans concession, sans verdure, bac à fleurs ou autre salade d'accompagnement, qui est à l'origine des vieilles bourgades que l'on admire aujourd'hui sous une débauche de bariolages aussi touristiques qu'anachroniques ou déplacés.

- Si l'enjolivure florale est le passeport de l'histoire, alors quand fleurirons-nous de géraniums les bunkers en béton armé de la dernière guerre (qui pour bon nombre d'entre eux, soit dit en passant, sont bien intégrés dans la nature)?

- N'est-ce pas une architecture militaire qui a peut-être sauvé certains sites naturels ? Le site de Chillon ne serait pas ce qu'il est, c'est-à-dire un site digne de protection, si le château n'avait pas existé : Montreux et Villeneuve ne formeraient plus qu'une seule ville. Nous n'aurions donc alors pas pris tant de soin à réaliser l'élégant viaduc de l'autoroute qui le couronne et le surplombe.



Le site de Chillon serait peut-être complètement bâti à l'image de Vevey et Montreux, si le château n'avait pas été construit dans le respect de contraintes exemplaire.

La transformation de la structure de la vieille ville peut globalement s'observer en deux étapes. La première comporte:

- l'abandon des dispositifs défensifs en tant que tels;
- le développement des moyens de communication collectifs, le chemin de fer, le port, les voies de communication entre Lausanne et Genève et les relations avec l'arrière pays;
- le développement du tourisme qui renverse la relation au paysage en Suisse : on s'ouvre sur le lac et le panorama par la création des quais, alors qu'auparavant, on s'en protégeait et leur tournait le dos.

Cette première évolution ne modifie pas de façon sensible la qualité de vie de la cité. Les nuisances sont ponctuelles et groupées, l'amélioration des transports collectifs est bénéfique pour tous.

Puis arrive la seconde étape: l'avènement des transports individuels, la mobilité de chacun dans son propre véhicule, à n'importe quelle heure ou tous aux mêmes heures, mais chacun avec des véhicules séparés, dévoreurs d'espaces. Le phénomène s'inverse: chaque individu engendre des nuisances pour toute la collectivité.

La liberté de mouvement acquise, les habitants migrent dans des zones plus calmes. Cette mobilité permet la spéculation foncière, l'espace de la ville n'étant plus occupé par l'acteur privilégié de la cité, c'est-à-dire celui qui vit, mange, travaille ou se détend. La «monofonction» fait croire que le sol est un bien consommable, rare. Les prix peuvent éclater puisque toutes les conditions sont réunies pour que celui qui offre plus chasse l'autre, conséquence de l'économie de marché. Cette soi-disant santé économique s'applique aussi au prix de la construction qui n'a plus rien à voir avec un bénéfice raisonnable sur le prix coûtant des choses, capable de déjouer la concurrence, mais plus avec la somme qu'un acheteur est prêt à mettre pour obtenir une construction raréfiée. S'agissant de constructions destinées au secteur tertiaire, l'argent n'est pas directement celui de l'individu moyen et les prix ne correspondent pas à l'échelle de monsieur «tout le monde». On fixe alors la barre plus haut et on admet des coûts de construction «vieille ville». L'habitat n'a plus qu'à fuir à la campagne. En effet, pour tel propriétaire, pourquoi se casser la tête à maîtriser un plan financier pour de l'habitation alors que son voisin peut, avec des bureaux, gagner plus.

Si l'on ajoute que l'automobile, invention fantastique pour les grands espaces d'outre-Atlantique, est complètement inadaptée à nos centres historiques, on comprend mal qu'elle occupe le 80% de l'espace rue de nos centres historiques.

En effet, depuis son invention, en parasite dévoreur du tissu ancien, elle a peu à peu rejeté les piétons sur les cotés. Au cause d'elle, on a dû créer les trottoirs en guise de protection et des zones tampons pour stationner des véhicules qui encombrant et masquent en permanence les bas de façades souvent remarquables.

La qualité des revêtements évolue alors, le macadam remplace les pavés qui «rudoient» les suspensions automobiles alors qu'ils sont bien plus adaptés lors des innombrables travaux de fouilles pour l'entretien des canalisations. Grâce à eux, en effet, la chaussée peut être démantelée et remise en place de nombreuses fois et cela sans l'aide du marteau-piqueur.

L'orientation et l'intensité du flux du trafic sépare les fronts de rue en deux vis-à-vis (deux entrées de bâtiment) alors que la rue auparavant les réunissait.

A-t-on jamais estimé, sur la durée d'une vie, le temps consacré à conduire un véhicule et celui à cheminer sur l'espace public ?

Pour prendre conscience du sans-gêne envahissant de l'automobile parmi les piétons, au milieu du tissu ancien, il suffit de réaliser que l'automobiliste est tout de même plus rare et minoritaire qu'il ne le pense : d'abord parce que les moins de dix-huit ans, les sans permis, les personnes âgées entament ses rangs et, ensuite, parce que l'automobiliste moyen passe beaucoup moins de temps à son volant qu'à pied dans la rue des villes pour ses affaires... Il faut dès lors convenir que la clé de répartition de l'espace urbain doit être entièrement revue et que le territoire de l'automobile doit être «exproprié» en faveur de celui de ce piéton que nous sommes tous en premier lieu.

L'homme qui a hélas une trop grande faculté de s'adapter en silence à tout paie d'une grande part de son confort de piéton l'intransigeante revendication d'espace de ces bulles de tôle que sont les voitures. Elles ne devraient être qu'à son service, alors que c'est le contraire qui se produit.

Pour rétablir une échelle correcte de nos valeurs d'habitants des villes, il faudrait se demander s'il n'est pas judicieux de rappeler à l'automobiliste, par quelques actes, sa condition d'invité à bien plaire parmi les usagers de la ville : ne vaudrait-il pas mieux conserver les fontaines au milieu des rues où elles étaient si bien autrefois, abolir les trottoirs et recréer les portes médiévales d'accès comme modérateurs de trafic (en y rétablissant le péage salé autrefois perçu, les «passagemètres» à voitures y remplaçant naturellement le parcomètre) plutôt que de créer de savants parcours de mini-golf à travers le mobilier urbain parce qu'on n'a plus le courage de dire aux électeurs «allez à pied» ?.

Tout l'urbanisme des cités médiévales a été conçu scrupuleusement pour l'homme, à l'intérieur des maisons comme à l'extérieur. En modifiant l'extérieur pour l'intrus «automobile», il faut s'attendre à des répercussions profondes à l'intérieur des maisons aussi, tant l'un et l'autre sont interdépendants.

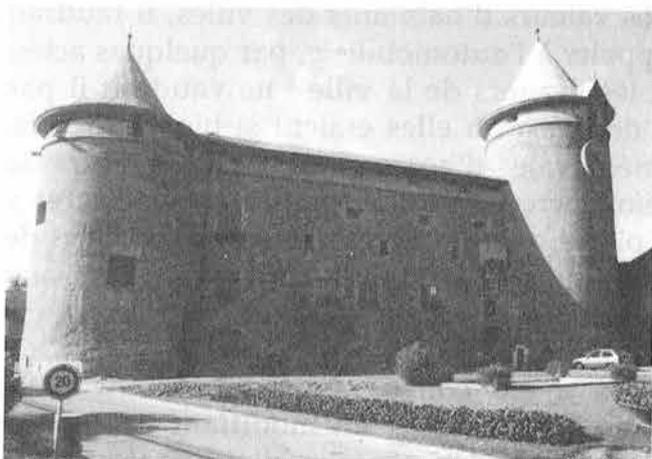
(suite au prochain bulletin)

Prix A S M 1990

Une nouvelle fois, l'Association pour la Sauvegarde de Morges lance auprès de ses membres un sondage en vue de l'attribution des prix ASM. Sont retenues les réalisations - urbanisme, bâtiments, transformations - situées sur le territoire morgien achevées au cours des deux dernières années.

Pour vous faciliter la tâche, le comité a préparé une liste d'ouvrages significatifs; cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée sur le bulletin de vote annexé.

Plus vous serez nombreux à répondre, plus le résultat de ce sondage sera représentatif. Veuillez donc nous envoyer votre bulletin de vote sans faute jusqu'au samedi 24 novembre !



1

Château de Morges

Rénovations et transformations.

Architecte : Claude Jaccottet, pour le compte du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud.

Zone de protection du centre historique.

Réfection des toitures (couverture avec de nouvelles tuiles "à l'ancienne") et rénovation/transformation au premier étage (niveau de la cour intérieure) et au 2e étage. Les transformations exécutées permettent notamment au public d'accéder au chemin de ronde.



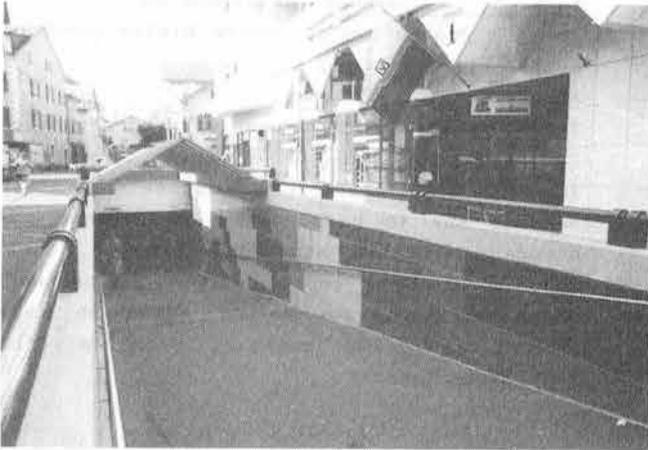
2

Anciennes casernes

Zone de protection du centre historique.

Architectes : Atelier F. Amrhein et Ph. von Streng.

Transformation lourde (4,5 mio) pour les besoins culturels et scolaires communaux (garderie, bibliothèque municipale, bibliothèque des jeunes, salles de réunion et d'exposition). Les transformations touchent essentiellement l'intérieur du bâtiment (renforcement des planchers !); l'enveloppe est maintenue et rénovée. Détail surprenant : les encadrements des fenêtres en pierre sont peints en jaune.



3

Passage souterrain Rue Centrale - Rue des Charpentiers

Domaine public; zone d'extension du Centre.

Ce projet a été exécuté pour le compte de la Commune dans le cadre des aménagements du complexe "Charpentiers Sud".

L'ASM s'y est opposée lors de la mise à l'enquête publique, considérant inopportun de faciliter le trafic de transit par le Centre-ville; par ailleurs, le projet n'est pas conforme aux normes (pentes trop fortes). La Commune ayant levé l'opposition, l'ASM a renoncé à recourir à la Commission cantonale de recours.



4

Louis-de-Savoie 90 (Auberge du Port)

Zone de protection du centre historique.

Architecte : J.M. Leuba c/o G. Dambach.

Transformations intérieures importantes avec surélévation du faite non perceptible depuis la Rue Louis-de-Savoie. Transformation des façades du rez, en restituant notamment des matériaux plus conformes à l'origine historique.



5

Société de Banque Suisse, Grand-Rue 102

Zone du centre historique.

Architectes : Atelier F. Amrhein et Ph. von Streng.

Après exécution de transformations intérieures très importantes, le propriétaire a procédé à une réfection complète des façades (revêtement en pierre naturelle), qui change l'aspect et l'ordonnance de la façade Ouest. Simultanément, les aménagements extérieurs ont été modifiés (revêtement du sol en dallage porphyre).



6

Couvaloup 5/7 (à côté de la Chapelle allemande)

Plan d'extension partiel "Couvaloup"

Architecte : Ph. von Streng

Reconstruction d'immeubles d'habitation à la place de deux bâtiments délabrés et sans valeur architecturale particulière.

(Inventaire architectural : notes 4 et 5).

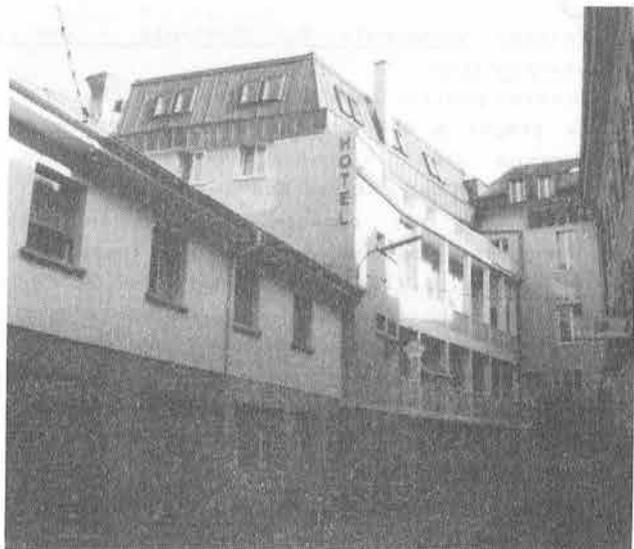
7

Hôtel de la Couronne, Grand-Rue 88

Zone de protection du centre historique/zone du centre historique

Architecte : L. Foretay.

Transformations intérieures et reconstruction de la toiture, suite à un incendie. La façade sur la Grand-Rue n'est pas touchée. La toiture donnant sur le passage de la Couronne change d'aspect (toiture Mansard en cuivre, dont le haut ne dépasse cependant pas la hauteur du faite initial). Le volume gagné en toiture permet de créer quelques chambres d'hôtel supplémentaires.



8

Grand-Rue 68 (Magasin de chaussures)

Zone de protection du centre (côté Grand-Rue)

Architectes : J.P. Weber et P. Cruchon.

Surélévation des faîtes côté Rue des Fossés et Grand-Rue, transformations intérieures, installation d'un ascenseur, l'ensemble de ces travaux se faisant simultanément et en interdépendance avec la rénovation du No 66 (Droguerie).

Ce projet a fait l'objet de 3 mises à l'enquête et de 2 interventions de l'ASM. Si un terrain d'entente a pu être trouvé côté Rue des Fossés, il n'en est pas de même côté Grand-Rue, où l'ASM s'est opposée sans succès à la surélévation exagérée du faite, qui perturbe l'intégration de l'immeuble dans un environnement particulièrement sensible. Il faut relever par contre que les travaux de rénovation ont été exécutés avec beaucoup de soins.



9

Grand-Rue 37

Zone du centre historique

Architecte : J.M. Leuba, c/o G. Dambach.

Transformations intérieures, de la façade et de la toiture.

Les transformations curieuses et inadéquates des façades côté Grand-Rue et Rue Traversière, proposées dans le cadre de la mise à l'enquête, ont été abandonnées suite notamment à l'opposition de l'ASM.



10

Louis-de-Savoie 29/31 (ancien café de la Croix d'Or)

Zone du centre historique.

Architecte : Atelier B. Bonomi.

Démolition et reconstruction d'un immeuble attenant à l'église catholique. Rez + 1er étage : commerces et bureaux; étages supérieurs : logements. Côté lac, l'immeuble intègre les locaux annexes de l'église catholique : sacristie, salle de paroisse.

La façade sans grand intérêt de l'immeuble d'origine (note architecturale 4) est remplacée par une façade en béton légèrement teinté en rose, respectant à peu de choses près les gabarits d'origine.



11

Place de l'Hôtel de Ville / Grand-Rue

(Kiosque Naville)

Zone de protection du centre historique

Architecte : François Meier.

Rénovation soignée d'un immeuble de qualité, dont les façades n'ont pratiquement pas été touchées.

Le projet a néanmoins fait l'objet d'une intervention, sans succès, de l'ASM pour non respect de la répartition entre bureaux et logements. En effet, le bâtiment sera occupé en majeure partie par des bureaux.



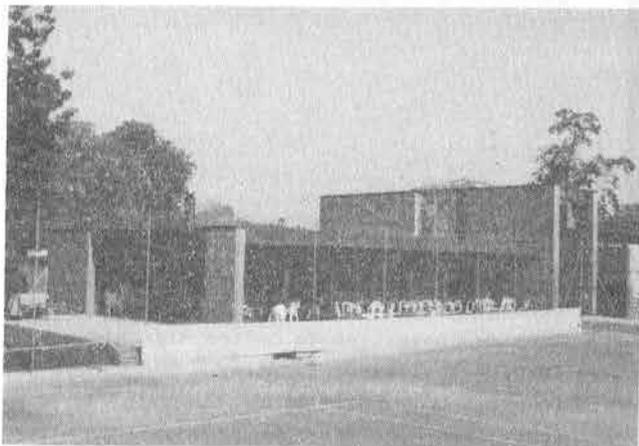
12

Charpentiers Sud

Plan d'extension partiel "Charpentiers Sud"

Architecte : Claude Fehlmann.

Ce projet complexe est aujourd'hui terminé, avec ses aménagements extérieurs, corrections routières et parking public. Il exerce déjà une influence déterminante sur la vie de tous les jours de nombreux morgiens, soit qu'ils y vivent, qu'ils y viennent faire leurs achats ou tout simplement qu'ils cherchent une place de parc. La photo représente la cour intérieure; l'échelle est très différente depuis l'extérieur, notamment la façade Est depuis la Rue des Pâquis.



13

Bulletin ASM n°10

Surélévation COOP

Plan d'extension partiel Charpentiers Sud

Rue Centrale / Rue des Fossés

Architecte : Claude Fehlmann.

Surélévation et transformations intérieures.

Outre une réfection nécessaire des façades, l'objectif principal de ce projet a consisté à mieux intégrer la façade Est de l'immeuble COOP avec son toit plat, expression architecturale des années 60, au complexe de Charpentiers Sud. A ce titre, la toiture plate existante a été coiffée d'une surélévation en forme de toiture Mansard, visible depuis la cour intérieure de Charpentiers Sud.

14

Club house Tennis Club

Zone des sports

Architecte : Claude Fehlmann.

Reconstruction et agrandissement du Club house en brique, bois et verre.

15

Port du Petit Bois

Zone des sports

Architecte : Luc Foretay.

Agrandissement et surélévation des hangars et locaux destinés aux sociétés lacustres, sur des terrains appartenant au Canton et à la Commune.

16

Centre informatique et électronique de Morges (CIEM), Rue de Lausanne 31

Zone industrielle A

Architecte : R. Weber, Bureau RS.

Complexe industriel et administratif édifié sur l'emplacement de l'ancienne usine Prematex, perpendiculairement à la rue de Lausanne. Façades en verre réfléchissant bleu. Le bâtiment dispose d'une centaine de places de parc, la majorité souterraines.



17

Centre commercial Chemin de la Brume (Poste)
Zone : plan d'extension partiel "Pré Maudry"
Architectes : Schlunegger et Vallat.

Le centre commercial représente la dernière construction du plan de quartier de Pré Maudry, expression typique de l'urbanisme des années 60. Commerces et poste au rez, bureaux aux étages.



18

Bâtiment commercial et artisanal ("Marchandises Otto"), Riond Bosson, 18 200 m³

Zone industrielle A

Architecte : Marius Pasquier.

Façade en béton et verre; les 2e et 3e étages disposent d'un puits de lumière intérieur (atrium). Le bâtiment offre 75 places de parc, dont env. 30 en sous-sol; l'avenir montrera si cette offre est suffisante pour une activité typiquement commerciale.



19

Bâtiment commercial et artisanal ("Vélos Dotti"), Riond Bosson, 14 200 m³

Zone industrielle A

Architecte : Michel Bize.

Façade en tôle métallique bleue, 45 places de parc, dont 18 en sous-sol.



20

Immeuble d'habitation avec garage souterrain

Ch. des Petoleyres

Zone périphérique

Architecte : B. Brodard.

Façade en brique silico-calcaire gris-blanche. L'arborisation abondante déjà existante facilite incontestablement l'intégration de cet important volume géométrique pur et simple dans son environnement.



21

Immeuble d'habitation de 25 appartements

Av. Muret / Ch. des Alouettes

Plan de quartier du Cottage

Architecte : J.M. Leuba c/o G. Dambach.

Dernier immeuble qui pouvait être réalisé dans le cadre du plan de quartier du Cottage.

Façade conventionnelle de couleur rose pâle. Cette construction a demandé l'abattage de plusieurs grands arbres; il faut espérer qu'ils seront remplacés.



22

Agrandissement d'une villa (+ 2 logements)

Av. de Chanel 24

Zone périphérique

Architecte : Daniel Anken.

Exemple d'une densification de la zone périphérique sans démolition de l'existant et sans rupture d'échelle.



23

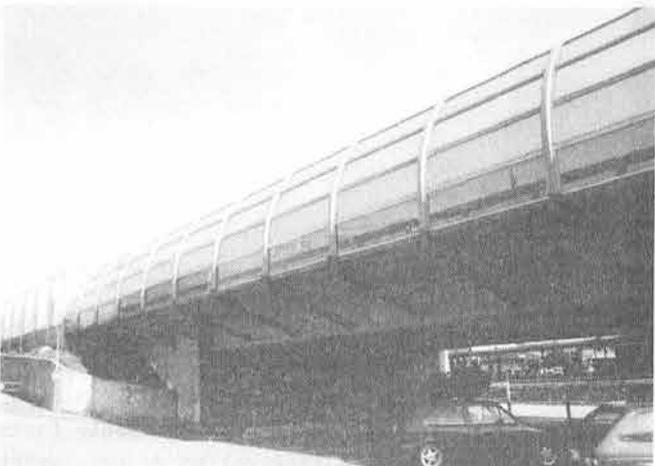
3 villas mitoyennes

Av. Reneveyres 20

Zone de villas

Architecte : J.Cl. Enderlin.

3 villas mitoyennes avec garage à l'angle av. de Reneveyres/Ch. du Banc-Vert.



24

Murs antibruit le long de l'autoroute

Réalisation effectuée suite à un concours d'architecture, qui a donné lieu à tout un échantillonnage de solutions, pour lesquelles il y a lieu de distinguer le facteur technique de lutte contre la propagation du bruit du facteur "intégration urbanistique".

En bref

Respect de la loi sur la protection de l'environnement

Dernièrement, à Morges, le grand projet de construction d'immeubles administratifs et commerciaux et de logements de Sablon-Sud a été mis à l'enquête préliminaire d'implantation. Nous avons fait opposition en particulier parce que ce complexe prévoit l'aménagement de 455 places de stationnement et qu'il manquait au dossier l'étude d'impact sur l'environnement, légalement exigée dans ce cas.

La loi prévoit, en effet, que pour une telle installation on établit un rapport d'impact sur l'environnement, rapport rendu public avec la mise à l'enquête et sur lequel l'autorité doit se prononcer après la mise à l'enquête. Cette décision de l'autorité concernant la compatibilité du projet avec l'environnement doit être, elle-même, publiée et peut faire l'objet d'un recours.

Les intéressés trouveront les textes légaux évoqués ici dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983, dans l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement du 19 octobre 1988, ainsi que dans le Règlement vaudois d'application du 25 avril 1990. A noter que la Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREPE) a sorti une brochure intitulée: *Informations sur les études d'impact sur l'environnement*.

Rural de la Gracieuse

Nous avons constaté avec satisfaction que le Conseil Communal, à l'unanimité, avait suivi l'ASM! En effet nos élus ont accordé un crédit d'étude en vue de la restauration du rural de la Gracieuse. Vous vous rappelez certainement que c'est une intervention de l'ASM qui permet de soustraire ce rural à la démolition. (Voir photo à la page 10 de notre bulletin 8)

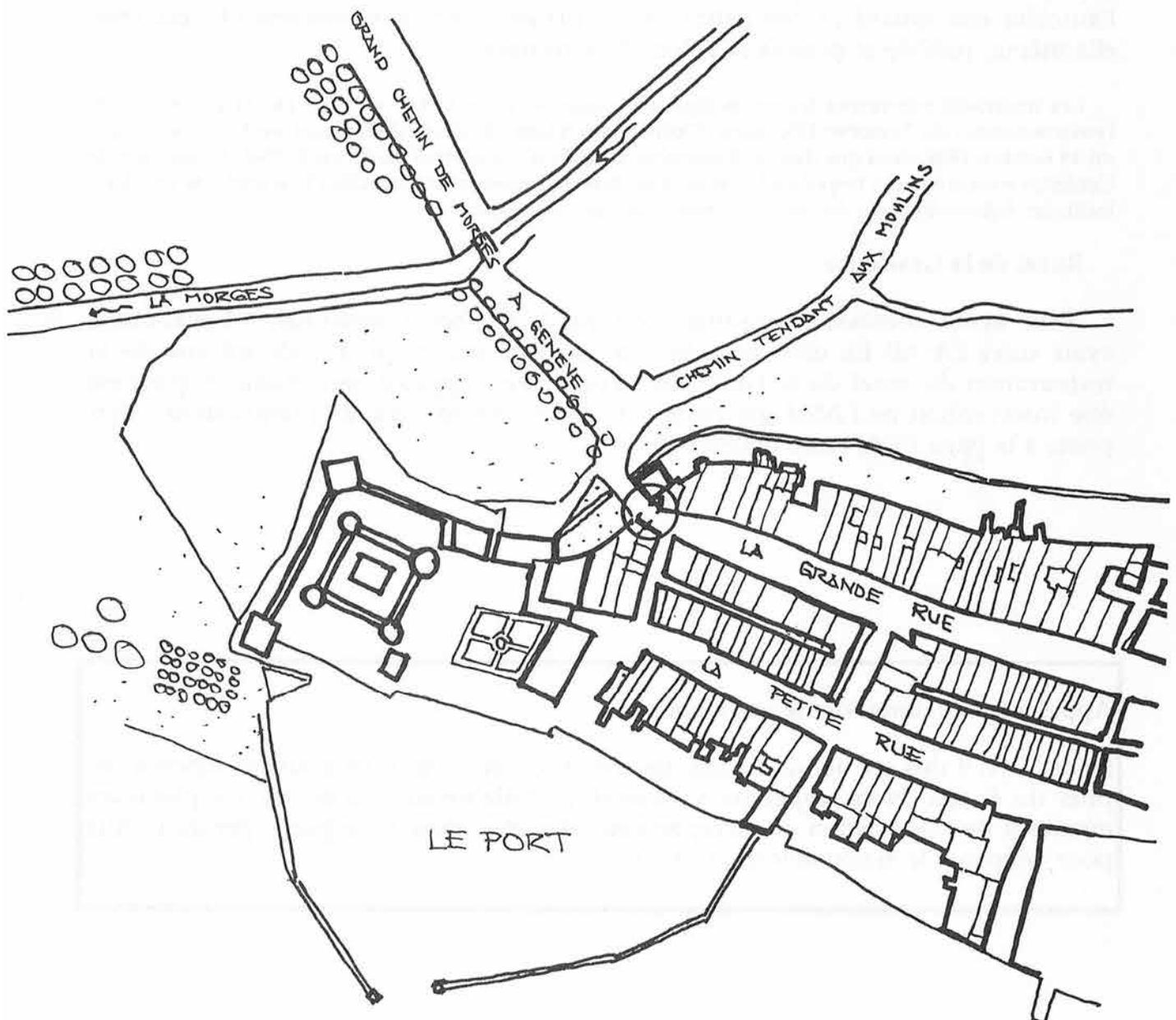
Appel à la collaboration de nos membres

Selon l'art. 9 des statuts de l'ASM, les membres du comité ne peuvent fonctionner plus de 6 ans. Nous espérons vivement la collaboration d'un ou de plusieurs membres de l'association qui accepteraient, dès maintenant, de participer au comité pour préparer le renouvellement inéluctable.

Recherche de la porte ouest de notre ville

La presse nous a appris «qu'à la demande des Monuments historiques, l'on est en train de mettre à jour la porte ouest des remparts de Morges». Mettons cette nouvelle en relation avec l'article éditorial de notre bulletin.

Voici le plan redessiné de la ville de Morges en 1737. Le cercle indique l'emplacement de la porte ouest qui fait actuellement l'objet de ces recherches archéologiques.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire adhérer à l'**Association pour la Sauvegarde de Morges (ASM)**,
case postale 218, 1110 MORGES 2

Nom:

Profession:

Prénom:

Rue:

Lieu et n° postal:

Date:

Signature:

Cotisation annuelle: 20 francs